

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2021

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse.....	4
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).....	5
3.1	Généralités	5
3.2	Terminologie	5
3.3	Amortissements	5
3.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	5
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif).....	6
4	Résultats.....	6
4.1	Vue d'ensemble	6
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global).....	6
4.3	Compte des investissements	6
4.4	Résultat du financement (autofinancement).....	7
5	Compte de résultats.....	8
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières.....	8
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	9
5.3	Compte de résultats.....	10
6	Compte des investissements	14
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière.....	14
6.2	Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2022 – 2026.....	15
6.3	Compte d'investissements	16
7	Bilan.....	17
8	Annexes aux comptes annuels.....	21
8.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels.....	21
8.2	Annexe C) aux comptes annuels	23
8.2.1	Tableau de l'état des capitaux propres.....	24
8.2.2	Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres.....	25
8.3	Annexe D) aux comptes annuels.....	27
8.4	Annexe E) aux comptes annuels	28
8.5	Annexe F) aux comptes annuels	30
9	Proposition du Conseil communal	33
10	Approbation des comptes annuels	34

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Les comptes 2021 de la bourgeoisie de Soulce ont été établis selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du Canton du Jura. En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales

Directive n° 1 – taux d'amortissements

Directive n° 2 – les préfinancements

Directive n° 3 – réserves liées au retraitement du PF

Directive n° 4 – amortissement des forêts et terrains agricoles

Directive n° 5 - mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 5 annexe A – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 6 – dépenses courantes ou d'investissements + annexe

Directive n° 7 – financements spéciaux

Directive n°8 – du croires et provision

Directive n°9 – financement de l'assainissement des eaux

Directive n° 10 – régularisation des investissements des Syndicats de communes

b) Les spécificités bourgeoises

Néant.

c) Les investissements et les projets importants

Rénovation de la cuisine à la Halle des fêtes.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Aucun nouvel emprunt durant l'année comptable écoulée.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour l'ensemble des bourgeoisies de la commune mixte de Haute-Sorne, les biens du patrimoine administratif ont été retraités au 1^{er} janvier 2020 (Bilan d'entrée MCH2), ils ont été portés au bilan d'ouverture à leur valeur officielle au 31 décembre 2019.

f) Appréciation de l'exécutif

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Soulce ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Le compte de résultat annuel, de manière globale, ne présentent pas de dépassement budgétaire au sens de l'article 29 ch. 12 let 4 du Règlement d'organisation (RO)

Le compte de résultat présente un excédent de produits de CHF 64'754.15 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 987.00.

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2021 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	64 754.15	987	41 972.32
900	Compte général	-34 415.95	- 65 670	-42 535.23
901	Clôture des financements spéciaux - pâturages	70 195.90	79 967	73 027.70
901	Clôture des financements spéciaux - Sylviculture	28 974.20	-13 310	11 479.85
5 ./ 6	Investissements nets	33 840.80	1 077 000	-828.45

Tableau 1 : généré automatiquement par le système informatique

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	322 258.96
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	327 789.90
	Résultat de l'activité d'exploitation	5 530.94
34	Charges financières	17 937.70
44	Revenus financiers	77 160.91
	Résultat provenant de financement	59 223.21
	Résultat opérationnel	64 754.15
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
	Résultat total, compte de résultats	64 754.15

Tableau 2 : généré automatiquement par le système informatique

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	33 840.80
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	33 840.80

Tableau 3 : généré automatiquement par le système informatique

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	64 754.15
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	10 653.65
35 +	Attributions aux financements spéciaux	34 125.00
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	-
	Autofinancement (Cash-flow)	109 532.80
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	33 840.80
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	75 692.00

Tableau 4 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

La bourgeoisie a financé ses investissements par le biais de ses liquidités.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	47 015.35	-	47 033.00	-	42 609.50	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	164 549.76	-	256 630.00	-	175 060.30	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	10 653.65	-	10 400.00	-	9 300.00	-
34	Charges financières	17 937.70	-	24 030.00	-	35 060.75	-
35	Attributions aux financements spéciaux	34 125.00	-	-	-	32 750.00	-
36	Charges de transfert	65 915.20	-	72 050.00	-	60 796.30	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3	Total des charges	340 196.66	-	410 143.00	-	355 576.85	-

REVENUS		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	-	-	-	-	-
43	Revenus divers	-	179 746.15	-	159 700.00	-	181 065.10
44	Revenus financiers	-	-	-	-	-	-
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	77 160.91	-	82 930.00	-	78 688.77
46	Revenus de transfert	-	-	-	-	-	-
47	Subventions à redistribuer	-	148 043.75	-	146 500.00	-	137 795.30
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	404 950.81	-	411 130.00	-	397 549.17

CLÔTURE		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	-64 754.15	987.00	-	-	-41 972.32
9	Comptes de clôture	-	-64 754.15	987.00	-	-	-

Tableau 5 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Le compte de résultats de l'année 2021 de la Bourgeoisie de Soulce affiche un excédent de produits de CHF 64'754.15.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	57 839.90	18 990.00	76 350.00	18 900.00	59 637.30	18 900.00
Excédent de produits/charges	-	38 849.90	-	57 450.00	-	40 737.30
1 Ordre et sécurité publics – défense	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	3 335.80	-	5 340.00	2 200.00	2 257.60	-
Excédent de produits/charges	-	3 335.80	-	3 140.00	-	2 257.60
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	239 579.45	338 749.55	279 583.00	346 200.00	249 366.10	333 873.65
Excédent de produits/charges	99 170.10	-	66 617.00	-	84 507.55	-
9 Finances et impôts	39 441.51	-17 542.89	49 857.00	43 830.00	44 315.85	2 803.20
Excédent de produits/charges	-	56 984.40	-	6 027.00	-	41 512.65
Totaux	340 196.66	340 196.66	411 130.00	411 130.00	355 576.85	355 576.85
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

L'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, donne l'image globale des comptes de l'année 2021.

Il est établi après le report des résultats de l'année et présente donc des totaux équilibrés.

5.3 Compte de résultats

Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2021		Budget 2021		Exercice 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	57 839.90	18 990.00	76 350.00	18 900.00	59 637.30	18 900.00
01	Législatif et exécutif	1 564.80	-	1 200.00	-	1 365.60	-
012	Exécutif	1 564.80	-	1 200.00	-	1 365.60	-
0120	Conseil communal	664.80	-	-	-	285.60	-
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	664.80	-	-	-	285.60	-
0121	Commissions communales	900.00	-	1 200.00	-	1 080.00	-
30002.00	Jetons de présence	900.00	-	1 200.00	-	1 080.00	-
02	Services généraux	56 275.10	18 990.00	75 150.00	18 900.00	58 271.70	18 900.00
022	Services généraux et autres services	44 136.15	-	52 790.00	-	43 487.10	-
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	44 136.15	-	52 790.00	-	43 487.10	-
30100.00	Personnel administratif	125.00	-	-	-	225.00	-
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	352.00	-	1 200.00	-	-	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	-	-	200.00	-	-	-
31320.00	Honoraires administratifs	-	-	2 000.00	-	-	-
31341.00	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	3 138.85	-	1 500.00	-	3 412.10	-
31379.00	Autres impôts et taxes - droits d'auteurs	-	-	7 550.00	-	-	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1 340.00	-	1 340.00	-	1 340.00	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	32 670.30	-	32 200.00	-	32 150.00	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	6 000.00	-	6 000.00	-	6 000.00	-
36350.00	Credit libre du conseil	-	-	500.00	-	-	-
36369.00	Contributions et subventions	510.00	-	300.00	-	360.00	-
029	Immeubles administratifs	12 138.95	18 990.00	22 360.00	18 900.00	14 784.60	18 900.00
0290	Administration	12 138.95	18 990.00	22 360.00	18 900.00	14 784.60	18 900.00
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	1 653.50	-	1 960.00	-	1 549.75	-
31440.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	1 800.00	-	10 000.00	-	3 934.85	-
31440.01	Entretien bâtiment - Cabane Folpotat	285.45	-	-	-	-	-
33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	8 400.00	-	10 400.00	-	9 300.00	-
44703.00	Loyers et fermages - Pré de Vigne	-	10 500.00	-	10 500.00	-	10 500.00
44703.01	Loyers et fermages - Loge de Folpotat	-	8 400.00	-	8 400.00	-	8 400.00
44703.03	Loyers - Cabane de La Combe aux Loups	-	90.00	-	-	-	-

3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	3 335.80	-	5 340.00	2 200.00	2 257.60	-
34	Sports et loisirs	3 335.80	-	5 340.00	2 200.00	2 257.60	-
341	Sports	3 335.80	-	5 340.00	2 200.00	2 257.60	-
3418	Immeubles, locaux, install., équipements et biens mobiliers	3 335.80	-	5 340.00	2 200.00	2 257.60	-
31011.00	Matériel pour l'entretien courant - Halle des fêtes	394.30	-	500.00	-	59.00	-
31201.00	Taxe assainissement des eaux - Halle des fêtes	169.00	-	400.00	-	-	-
31202.00	Approvisionnement en eau du PA - Halle des fêtes	371.60	-	280.00	-	540.55	-
31204.00	Electricité du PA - Halle des fêtes	147.25	-	160.00	-	521.35	-
31440.00	Entretien bâtiments et immeubles - Halle des fêtes	-	-	3 000.00	-	863.05	-
31510.00	Entretien mobilier et machines - Halle des fêtes	-	-	1 000.00	-	273.65	-
33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	2 253.65	-	-	-	-	-
44702.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	-	1 500.00	-	-
44722.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	-	700.00	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	239 579.45	338 749.55	279 583.00	346 200.00	249 366.10	333 873.65
81	Agriculture	146 452.75	216 648.65	131 773.00	211 700.00	134 524.45	207 552.15
811	Administration, exécution et contrôle	146 452.75	216 648.65	131 773.00	211 700.00	134 524.45	207 552.15
8113	Administration, exécution et contrôle	146 452.75	216 648.65	131 773.00	211 700.00	134 524.45	207 552.15
30101.00	Personnel d'exploitation	34 243.50	-	34 000.00	-	30 989.00	-
30501.00	Assurances AVS, AI et APG / AC	3 132.75	-	2 244.00	-	2 699.90	-
30521.00	Assurances de prévoyance LPP - Personnel d'exploitation	3 339.00	-	3 740.00	-	3 366.10	-
30531.00	Assurances accidents AAP / AANP	443.60	-	408.00	-	368.00	-
30541.00	Assu. allocations familiales ALFA - Personnel d'exploit.	-	-	952.00	-	-	-
30551.00	Assu. d'indemnités journalière mal. - Personnel d'exploit.	428.35	-	289.00	-	247.05	-
31011.00	Matériel et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	140.60	-	-	-	555.45	-
31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	9 380.00	-	10 000.00	-	9 734.75	-
31011.02	Matériel et fournitures d'exploitation - clôtures barrières	2 619.65	-	4 000.00	-	500.00	-
31011.04	Matériel et fournitures d'exploitation - fourrage - sel	4 133.70	-	8 000.00	-	6 279.75	-
31011.05	Matériel et fournitures d'exploitation - bovi-stop	-	-	-	-	370.00	-
31202.00	Approvisionnement en eau du PA	4 702.30	-	3 600.00	-	6 316.70	-
31204.00	Electricité du PA	-	-	100.00	-	-	-
31300.00	Entretien pâturage - fauchage	16 862.80	-	20 000.00	-	16 920.00	-
31300.03	Entretien Loge	20 574.50	-	-	-	958.60	-
31300.05	Prestations de service de tiers	2 418.75	-	10 000.00	-	12 700.35	-
31309.00	Autres prestations de services	2 633.95	-	-	-	1 885.75	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	3 074.30	-	1 940.00	-	3 354.15	-

31440.00	Entretien courant immeubles	3 900.00	-	25 000.00	-	3 928.90	-
31705.00	Indemnités appareils et d'équipements privés	300.00	-	-	-	600.00	-
31999.00	Autres indemnités et autres charges d'exploitation	-	-	4 000.00	-	-	-
35100.00	Attributions aux financements des pâturages	34 125.00	-	-	-	32 750.00	-
36121.00	Contribution à commune HS - PAC Vallon / Scouts	-	-	3 500.00	-	-	-
42408.00	Taxe d'encrannage - pâturage du Droit	-	25 425.55	-	23 500.00	-	22 120.75
42408.01	Taxe d'encrannage - pâturage Sur le Mont/Les Rangs	-	36 635.05	-	37 700.00	-	37 357.55
42408.03	Taxe d'encrannage - pâturage Folpotat	-	6 166.60	-	6 000.00	-	5 928.80
42606.01	Participations de tiers - indem. TVD	-	490.00	-	500.00	-	505.00
42606.05	Participations de tiers - assurances	-	8 900.00	-	-	-	-
42606.06	Remboursements et participations de tiers - autres	-	1 377.00	-	-	-	-
44701.00	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	10 640.85	-	11 000.00	-	10 640.85
44701.01	Location des pâturages - Scouts	-	650.00	-	7 000.00	-	4 680.00
46310.00	Subventions d'estivage	-	126 363.60	-	126 000.00	-	126 319.20
82	Sylviculture	93 126.70	122 100.90	147 810.00	134 500.00	114 841.65	126 321.50
820	Sylviculture	93 126.70	122 100.90	147 810.00	134 500.00	114 841.65	126 321.50
8200	Administration	93 126.70	122 100.90	147 810.00	134 500.00	114 841.65	126 321.50
30101.00	Personnel d'exploitation	125.00	-	-	-	87.50	-
31011.00	Matériel et fourn. d'exploit. pour l'entretien courant	247.70	-	500.00	-	242.75	-
31309.00	Prestations de tiers	-	-	-	-	975.00	-
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	58 659.40	-	73 000.00	-	82 508.60	-
31309.03	Prestations de tiers - traitement du bois	690.85	-	1 000.00	-	527.95	-
31309.04	Prestations de tiers - soins culturaux	4 660.00	-	5 000.00	-	4 170.00	-
31309.06	Prestations de tiers - biodiversité	-	-	9 000.00	-	-	-
31320.00	Honoraires tiers - études	-	-	10 000.00	-	-	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	-	-	17 000.00	-	1 310.00	-
34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	2 008.85	-	2 760.00	-	2 733.55	-
36321.00	Contribution au triage forestier	24 654.45	-	27 000.00	-	19 963.20	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	2 080.45	-	2 550.00	-	2 323.10	-
42506.01	Ventes de grumes	-	94 919.75	-	73 500.00	-	111 835.40
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	-	-	14 000.00	-	-
42506.03	Vente de bois de feu	-	5 376.00	-	1 500.00	-	2 930.00
42506.04	Vente de copeaux	-	-	-	3 000.00	-	-
42506.05	Vente de produits dérivés (piquets, etc)	-	125.00	-	-	-	80.00
46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)	-	1 284.50	-	2 500.00	-	3 254.30

46310.01	Canton (Subventions soins cultureux)	-	-	-	8 000.00	-	6 700.00
46310.06	Canton (Subventions biodiversité)	-	19 080.00	-	9 000.00	-	500.00
46900.00	Remboursement droits de douanes	-	1 315.65	-	1 000.00	-	1 021.80
48926.00	Prélèvement - financements spéciaux des capitaux de tiers	-	-	-	22 000.00	-	-
9	FINANCES - IMPÔTS	39 441.51	-17 542.89	49 857.00	43 830.00	44 315.85	44 775.52
96	Administration de la fortune et de la dette	39 441.51	47 211.26	48 870.00	43 830.00	44 315.85	44 775.52
961	Intérêts	5 394.40	50.06	4 760.00	-	4 781.30	192.92
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	50.06	-	-	-	192.92
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	5 394.40	-	4 760.00	-	4 781.30	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	13 795.80	47 161.20	19 510.00	43 830.00	30 807.25	44 582.60
9630	Biens immobiliers corporels du PF	13 795.80	47 161.20	19 510.00	43 830.00	30 807.25	44 582.60
30101.00	Personnel d'exploitation	3 000.00	-	3 000.00	-	3 000.00	-
30501.00	Assurances AVS, AI et APG - Personnel d'exploitation	261.35	-	-	-	261.35	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	477.90	-	1 080.00	-	996.30	-
34314.00	Bâtiments et immeubles du PF	140.10	-	4 500.00	-	18 260.75	-
34390.00	Combustible - Sur Ville 64	6 645.40	-	7 200.00	-	4 990.20	-
34391.00	Assainissement des eaux PF - Sur Ville 64	500.50	-	950.00	-	-	-
34392.00	Approvisionnement en eau du PF	1 493.45	-	900.00	-	2 032.95	-
34394.00	Electricité du PF	1 277.10	-	1 000.00	-	1 265.70	-
34396.00	Primes d'assurances du PF	-	-	880.00	-	-	-
42606.01	Encaissement 'machine à laver'	-	331.20	-	-	-	307.60
44302.00	Bâtiments, locaux et équipements du PF	-	3 150.00	-	-	-	430.00
44432.00	Loyers et fermages - Sur Ville 64	-	43 680.00	-	43 680.00	-	43 845.00
44433.00	Biens mobiliers du PF	-	-	-	150.00	-	-
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	20 251.31	-	24 600.00	-	8 727.30	-
9690	Placements financiers du PF	713.96	-	-	-	219.50	-
31303.00	Frais bancaires	713.96	-	-	-	219.50	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	10 304.45	-	24 000.00	-	418.25	-
31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	9 232.90	-	600.00	-	8 089.55	-
99	Postes non répartis	-	-64 754.15	987.00	-	-	-
999	Clôture	-	-64 754.15	987.00	-	-	-
9990	Compte général	-	-64 754.15	987.00	-	-	-
90000.00	Compte général	-	-	987.00	-	-	-
90010.00	Compte général	-	-64 754.15	-	-	-	-41 972.32

Tableau 7 : généré automatiquement par le système informatique

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	33 840.80	-	1 077 000.00	-	222 271.55	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	33 840.80	-	1 077 000.00	-	222 271.55	-

RECETTES		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	223 100.00
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	233 100.00

CLÔTURE		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	223 100.00	-
690	Report au bilan des dépenses	-	33 840.80	-	-	-	222 271.55

Tableau 8 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Des investissements ont été réalisés pour la somme de CHF 33'840.80, ces travaux concernent la rénovation de la cuisine de la halle des fêtes.

En application de l'art. 29 du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la limite d'inscription au bilan (comptabilisation dans les investissements) est de CHF 20'000.-.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2022 – 2026

N°	Investissements	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Rénovation de la cabane forestière du Folpotat					
2.	Conduite d'eau pour loge et pâturages					
3.	Contribution au remaniement parcellaire					
4.	Photovoltaïque sur toit halle des fêtes					
5.	Goudronnage place Nord – Halle des fêtes					
6.	Réfection chemin des Toyerats (s/fds pâturages)					
	Total					

Tableau 9 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Commentaires :

Projets extraits du fichier de planification des investissements, novembre 2021.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2021		Budget 2021		Exercice 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	33 840.80	-	127 000	-	27 802.25	-
02	Services généraux	33 840.80	-	127 000	-	27 802.25	-
029	Immeubles administratifs	33 840.80	-	127 000	-	27 802.25	-
0290	Administration	33 840.80	-	127 000	-	27 802.25	-
50401.00	Halle des fêtes - rénovation cuisine	33 840.80	-	37 000	-	-	-
50409.00	Achat chalet Folpotat Soulce flt 530	-	-	90 000	-	27 802.25	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	-	-	950 000	-	194 469.30	223 100.00
81	Agriculture	-	-	950 000	-	-	-
812	Améliorations structurelles	-	-	950 000	-	-	-
8120	Administration	-	-	950 000	-	-	-
50303.00	Approvisionnement en eau - Pâturage du droit	-	-	950 000	-	-	-
82	Sylviculture	-	-	-	-	194 469.30	223 100.00
820	Sylviculture	-	-	-	-	194 469.30	223 100.00
8200	Administration	-	-	-	-	194 469.30	223 100.00
50102.00	Routes forestières - Chemin du Domont	-	-	-	-	40 743.10	-
50102.01	Routes forestières - Loge de Soulce	-	-	-	-	153 726.20	-
63100.00	Cantons - subventions chemins forestier	-	-	-	-	-	223 100.00
9	FINANCES - IMPÔTS	-	33 840.80	-	-	223 100.00	222 271.55
99	Postes non répartis	-	33 840.80	-	-	223 100.00	222 271.55
999	Clôture	-	33 840.80	-	-	223 100.00	222 271.55
9990	Compte général	-	33 840.80	-	-	223 100.00	222 271.55
59000.00	Recettes d'investissement	-	-	-	-	223 100.00	-
69000.00	Dépenses d'investissement	-	33 840.80	-	-	-	222 271.55

Tableau 10 : généré automatiquement par le système informatique

7 Bilan

Bilan au 31 décembre 2021 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

BILAN		1.1.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2021
1	ACTIF	3 703 821.85	794 536.20	1 380 111.25	3 118 246.80
10	PATRIMOINE FINANCIER	2 110 837.10	760 695.40	1 369 457.60	1 502 074.90
100	Disponibilités et placements à court terme	1 465 045.20	584 910.95	1 199 990.55	849 965.60
1000	Caisse	409.35	215.00	-	624.35
10000.00	Compte général	409.35	215.00	-	624.35
1002	Banque	1 464 635.85	584 695.95	1 199 990.55	849 341.25
10020.00	BR - compte courant - CH97 8080 8002 3862 0233 5	512 402.91	494 114.35	529 761.26	476 756.00
10020.01	BR - cpte-ép. - CH79 8080 8005 3100 5920 6 - réf. anc. école	428.71	800.04	1 228.75	-
10020.02	BR - cpte-ép. - CH22 8080 8009 6788 8513 6 - fds exploitation	68 621.17	1 157.48	69 778.65	-
10020.03	BR - cpte-ép. - CH56 8080 8008 7789 0533 2 - fds anticipation	849 506.99	81 418.36	592 020.00	338 905.35
10020.04	BR - cpte-ép. - CH87 8080 8009 0042 5944 2 - fds chemins for	26 474.86	7 205.04	-	33 679.90
10020.05	BR - cpte-ép. - CH18 8080 8006 9914 4918 6 - fds informatique	7 201.21	0.68	7 201.89	-
101	Créances	27 491.90	152 284.45	168 167.05	11 609.30
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers	27 491.90	152 284.45	168 167.05	11 609.30
10100.40	Compte général	27 491.90	152 284.45	168 167.05	11 609.30
104	Actifs de régularisation	1 300.00	3 500.00	1 300.00	3 500.00
1041	Charges de biens - services - autres charges d'exploitation	1 300.00	3 500.00	1 300.00	3 500.00
10416.00	Loyers - Crédits - Baux - Taxes util. - Pat. Admin. (PA)	1 300.00	3 500.00	1 300.00	3 500.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	617 000.00	20 000.00	-	637 000.00
1084	Bâtiments, locaux et équipements du PF	617 000.00	-	-	617 000.00
10842.00	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	617 000.00	-	-	617 000.00
1087	Installations en construction du PF	-	20 000.00	-	20 000.00
10874	Encours - Bâtiments, locaux et équipements du PF	-	20 000.00	-	20 000.00
10874.20	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	-	20 000.00	-	20 000.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1 592 984.75	33 840.80	10 653.65	1 616 171.90
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	1 592 982.75	33 840.80	10 653.65	1 616 169.90
1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	184 242.25	-	-	184 242.25
14000	Terrains non bâtis du PA	156 440.00	-	-	156 440.00
14000.00	Terrains non bâtis - Zone centre (CA)	5 470.00	-	-	5 470.00

14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)		150 970.00	-	-	150 970.00
14001	Terrains bâtis du PA		27 802.25	-	-	27 802.25
14001.60	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)		27 802.25	-	-	27 802.25
1401	Routes et voies de communication du PA		20 731.20	-	700.00	20 031.20
14011.00	Routes rurales et vicinales		20 731.20	-	700.00	20 031.20
1403	Autres ouvr. de g/c. du PA - Ouvr. collect. canalis. instal.		35 620.00	-	-	35 620.00
14033.00	Approvisionnement en eau		35 620.00	-	-	35 620.00
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA		149 600.00	33 840.80	8 453.65	174 987.15
14041.00	Bâtiments polyvalents		22 100.00	33 840.80	2 253.65	53 687.15
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements		127 500.00	-	6 200.00	121 300.00
1405	Forêts du PA		1 231 420.00	-	1 500.00	1 229 920.00
14050.00	Forêts exploitables et aménagements forestiers		1 180 610.00	-	-	1 180 610.00
14053.00	Pâturage boisés et aménagements forestiers		50 810.00	-	1 500.00	49 310.00
1407	Immobilisations en construction du PA		-28 630.70	-	-	-28 630.70
14071	Encours - Routes et voies de communication du PA		-28 630.70	-	-	-28 630.70
14071.00	Routes communales		40 743.10	-	-	40 743.10
14071.10	Routes rurales et vicinales		-69 373.80	-	-	-69 373.80
145	Participations et capital social		2.00	-	-	2.00
1454	Participations aux entreprises publiques		2.00	-	-	2.00
14540.01	Participation Thermobois SA		1.00	-	-	1.00
14540.02	Participation Thermoréseau Porrentruy SA		1.00	-	-	1.00
2	PASSIF		3 703 821.85	1 049 267.72	1 634 842.77	3 118 246.80
20	CAPITAUX DE TIERS		961 879.55	418 716.25	1 103 170.45	277 425.35
200	Engagements courants		683 836.90	395 585.25	1 074 813.55	4 608.60
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers		80 330.75	303 990.50	379 712.65	4 608.60
20000.40	Compte général #		80 330.75	303 990.50	379 712.65	4 608.60
2001	Comptes courants avec des tiers		6 756.15	12 983.55	19 739.70	-
20014.00	Assurances sociales - AVS/AI/APG/AC		-	5 761.90	5 761.90	-
20014.01	Assurances sociales - Prévoyance Professionnelle - LPP		5 092.55	5 158.50	10 251.05	-
20014.02	Assurances sociales - SUVA + accidents		1 138.90	1 210.50	2 349.40	-
20014.03	Assurances sociales - PGMal		524.70	852.65	1 377.35	-
2004	Engagements de transferts		596 750.00	78 611.20	675 361.20	-
20042	Engagements de transferts envers les communes, ass. intercom.		596 750.00	78 611.20	675 361.20	-
20042.00	Communes		596 750.00	78 611.20	675 361.20	-

201	Engagements financiers à court terme		79 102.65	15 649.10	10 955.00	83 796.75
2011	Engagements à court terme env. les coll., les ass. intercom.		69 702.65	15 649.10	10 955.00	74 396.75
20112.00	Compte-courant avec commune de Haute-Sorne		69 702.65	15 649.10	10 955.00	74 396.75
2014	Parts à court terme d'engagements à long terme		9 400.00	-	-	9 400.00
20140.00	Compte général		9 400.00	-	-	9 400.00
204	Passifs de régularisation		2 240.00	7 481.90	8 001.90	1 720.00
2040	Charges du personnel		-	6 761.90	5 761.90	1 000.00
20401.00	Personnel administratif et d'exploitation		-	1 000.00	-	1 000.00
20405.00	Charges sociales de l'employeur		-	5 761.90	5 761.90	-
2041	Charges de biens, de services, autres charges d'exploitation		-	20.00	-	20.00
20416.00	Loy - Créd/bails - Baux ferme - T util. - Pat admin (PA)		-	20.00	-	20.00
2044	Charges financières / revenus financiers		2 240.00	700.00	2 240.00	700.00
20440.00	Charges d'intérêts		2 240.00	700.00	2 240.00	700.00
206	Engagements financiers à long terme		196 700.00	-	9 400.00	187 300.00
2064	Emprunts et reconnaissances de dettes		181 100.00	-	9 400.00	171 700.00
20640.00	Emprunt BR 578.748.818.4 - TF 01.07.17-31.08.22 - 1.35%		71 300.00	-	4 000.00	67 300.00
20640.01	Emprunt BR 946.918.497.0 - TF 07.09.07-31.08.22 - 4.25%		109 800.00	-	5 400.00	104 400.00
2069	Autres engagements financiers à long terme		15 600.00	-	-	15 600.00
20690.00	Compte général		-9 400.00	-	-	-9 400.00
20690.01	Acte de classification		25 000.00	-	-	25 000.00
29	CAPITAL PROPRE		2 741 942.30	630 551.47	531 672.32	2 840 821.45
290	Financements spéciaux du capital propre		376 695.91	34 125.00	-	410 820.91
2900	Financements spéciaux du capital propre		376 695.91	34 125.00	-	410 820.91
29006.01	Financement spécial - fonds d'exploitation		64 969.71	-	-	64 969.71
29006.02	Financement spécial - Fonds d'anticipation		110 514.57	-	-	110 514.57
29006.03	Financement spécial - Chemins forestier		26 461.63	-	-	26 461.63
29006.04	Financement spécial - Pâturages		174 750.00	34 125.00	-	208 875.00
294	Réserves de la politique budgétaire		142 254.61	-	-	142 254.61
2940	Réserves de la politique budgétaire		142 254.61	-	-	142 254.61
29400.00	Compte général		142 254.61	-	-	142 254.61
295	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		140 292.40	-	-	140 292.40
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		140 292.40	-	-	140 292.40
29506.00	Forêts		140 292.40	-	-	140 292.40
296	Réserves liées à la réévaluation du patrimoine financier		489 700.00	-	489 700.00	-

2960	Réserves liées à réévaluation du patrimoine financier (PF)		489 700.00	-	489 700.00	-
29601	Réserves liées à la réévaluation des immo. corporelles du PF		489 700.00	-	489 700.00	-
29601.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF		489 700.00	-	489 700.00	-
299	Excédent / découvert du bilan		1 592 999.38	596 426.47	41 972.32	2 147 453.53
2990	Résultat annuel		41 972.32	64 754.15	41 972.32	64 754.15
29900.00	Compte général		41 972.32	64 754.15	41 972.32	64 754.15
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)		1 551 027.06	531 672.32	-	2 082 699.38
29990.00	Compte général		1 551 027.06	531 672.32	-	2 082 699.38

Tableau 11 : généré automatiquement par le système informatique

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Soulce ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

² RSJU 190.611

Bassecourt, le 7 juin 2022

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Soulce

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mirco Bellè', with a stylized, cursive script.

Mirco Bellè
Administrateur des finances :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Blerta Idrizi', with a stylized, cursive script.

Blerta Idrizi
Adjointe :

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Bourgeoisie de : Soulce

Exercice : **2021**

Capitaux propres au 1er janvier 2020			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2020				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	343 945.91	Attributions aux FS, capitaux propres			-	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			-	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	376 695.91
c	Fonds d'exploitation	64 969.71	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29006.01	Fonds d'exploitation	79 999.16		
29006.02	Fonds d'anticipation	110 514.57	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29006.02	Fonds d'anticipation	54 466.49		
29006.03	Fonds nouvelles plantations	26 461.63	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29009.00	Fonds nouvelles plantations	49 638.45		
29006.04	Fonds Pâturages	142 000.00		Attribution	37 250.00				29006.04	Fonds Pâturages	174 750.00		
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions au fonds enregistrés sous capital propre			0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre			0.00	2910	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			647 287.42	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres			0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
2940	Réserves de politique budgétaire	142 254.61	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire			0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	142 254.61
29400.00	Compte général	142 254.61	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	142 254.61		
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140 292.40	Attributions à la réserve liée au retraitement du PA			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA			0.00	2960	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140 292.40
29506.00	Forêts – réévaluation du PA	140 292.40	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	140 292.40		

29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	489 700.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		489 700.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF	489 700.00	38940.00		0.00	48940.00	Report à fortune (intro MCH2)	489 700.00	29400.00	Compte général	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres		0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	1 551 027.06			64 754.15			41 972.32	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	1 657 753.53
29990.00	Compte général	1 551 027.06	29900	Excédent (+)	64 754.15	29900	Déficit (-)	41 972.32	29990.00	Compte général	1 657 753.53

Tableau 12 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Ce groupe de compte comporte les qui découlent de l'application d'une loi ou d'un règlement, notamment les fonds forestiers d'exploitation et d'anticipation et le fonds des pâturages.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant.

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant.

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Néant.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Toutes les provisions et fonds qui ont été créés au fil des ans, mais qui ne répondent ni à un règlement communal ni à une base légale ont été regroupés dans la réserve de politique budgétaire.

f) Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (comptes 2950)

Lors de l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif a fait l'objet d'une réévaluation à la valeur officielle de l'ordre de CHF 140'292.40 (principalement les forêts), dans le but d'appliquer une méthode d'évaluation identique à l'ensemble des bourgeoisies de la Commune mixte de Haute-Sorne. Cette réévaluation n'était pas imposée par l'introduction du MCH2, sa mise en application avait fait l'objet d'une discussion avec la fiduciaire chargée de l'audit des comptes.

Au terme de l'exercice écoulé, la directive n° 3 du délégué aux affaires communales, qui régit le retraitement du PF ne s'applique pas.

D'autre part, tant au niveau du décret sur l'administration financière des communes et que dans les directives, les amortissements (notamment des forêts) sont laissés à la libre appréciation de l'entité.

Le produit de réévaluation des forêts figure donc au bilan en tant que « réserve liées au retraitement du PA (introduction MCH2) », cette réserve doit être prise en considération comme un fond d'amortissement (amortissement indirect), ceci dans l'option d'avoir une correction de l'actif du point de vue fiscal

g) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

h) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

La réserve liée au retraitement des immobilisations du patrimoine financier (PF) est le résultat de la réévaluation au 1^{er} janvier 2020, date d'entrée en vigueur du MCH2, des biens du PF selon les directives du délégué aux affaires communales.

Elle a été traitée selon la directive n° 3, art. 3 al. 2 du délégué aux affaires communales,

Dès le 31 décembre 2021, ces comptes seront dissous et les soldes transférés sous le compte 2999 libellé « Résultat cumulé des années précédentes » en application de l'annexe D, Complément à la recommandation 19, du Manuel Comptable MCH2.

i) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2021, le compte Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette) affiche un montant de CHF 2'082'699.38.

Le résultat du compte général pour l'année 2021 affichant un bénéfice de CHF 64 754.15.

En application de la directive n° 3 du délégué aux affaires communales, le produit du retraitement du patrimoine financier sera reporté au compte de fortune nette au 31.12.2021.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

205 Provisions à court terme		Valeur comptable au 01.01.2021	Modification			Valeur comptable au 31.12.2021	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
Compte de provisions	Libellés		Constitution	Utilisation	Dissolution		
	néant						
208 Provisions à long terme		Valeur comptable au 01.01.2021	Modification			Valeur comptable au 31.12.2021	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
Compte de provisions	Libellés		Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Néant	-				-	
Total des provisions à court terme		-	-	-	-	-	
Total des provisions à long terme		-	-	-	-	-	
Total des provisions		-	-	-	-	-	

Tableau 13 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableaux des participations et des garanties

Bourgeoisie

Source

Exercice :

2021

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

Tableau 14 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableau des garanties

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

Tableau 15 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Bourgeoisie de Soulce
Commune politique

Tableau des immobilisations
PATRIMOINE FINANCIER (1080)

2021

		108 immobilisations corporelles du patrimoine financier					
		10800	10801	1084	1086	1087	1089
		Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Valeur de l'immobilisation	01.01.2021	-	-	617 000	-	-	-
(+) Augmentation	en 2021	-	-	-	-	20 000	-
(-) Diminution	en 2021	-	-	-	-	-	-
(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2021	-	-	-	-	-	-
valeur de l'immobilisation	31.12.2021	-	-	617 000	-	20 000	-
Etat au	en 2021	-	-	-	-	-	-
(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2021	-	-	-	-	-	-
(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2021	-	-	-	-	-	-
(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2021	-	-	-	-	-	-
Etat au	31.12.2021	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette	31.12.2021	-	-	617 000	-	20 000	-
dont celle des installations de leasing	31.12.2021	-	-	-	-	-	-
Valeur d'assurance	31.12.2021	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			140 immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2021	156 440	27 802	20 731		35 620	149 600	1 231 420	-	-28 631	-
	(+) Augmentation	en 2021	-	-	-	-	-	33 841	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2021	156 440	27 802	20 731		35 620	183 441	1 231 420	-	-28 631	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2021	-	-	-700	-	-	-8'454	-1'500	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2021	156 440	27 802	20 031	-	35 620	174 987	1 229 920	-	-28 631	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 17 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2021	-	-	-	-		3	-
	(+) Augmentation	en 2021	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2021	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2021	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2021	-	-	-	-		3	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2021	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2021	-	-	-	-			-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2021	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2021	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2021	-	-	-	-		3	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 18 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2021, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	64 754.15
	Excédent de charges/revenus	-	64 754.15
900	Compte général	-	64 754.15
	Excédent de charges/revenus	-	64 754.15
90100.9x	Autres FS « ... »		
	Excédent de charges/revenus		

Tableau 19 : généré automatiquement par le système informatique

Il est proposé au Conseil général d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2021 de la bourgeoisie de Soulce.

Bassecourt, le 7 juin 2022

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :



Jean-Bernard Vallat
Maire



Raphaël Mérillat
Chancelier



Mirco Bellè
Administrateur des finances

10 Approbation des comptes annuels

Le Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé les comptes annuels 2021 de la bourgeoisie de Soulce en date du 27 juin 2022 conformément à la proposition du Conseil communal du 8 juin 2022.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Bassecourt, le 27 juin 2022

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Agnès Veya
Présidente

Michèle Bailat
Secrétaire
